

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Je ne m'y oppose point, bien que ce ne soit pas le moment convenable.

Sir CHARLES TUPPER : C'est simplement de l'agrément de la Chambre.

La motion est adoptée.

SOCIÉTÉ AMICALE D'ASSURANCE.

M. MONTAGUE : Il y a deux ou trois semaines, le ministre des Finances a saisi la Chambre d'un bill relatif à la question de la société amicale d'assurance. Depuis, nous constatons par la presse que l'Association Fraternelle Canadienne, qui représente toutes ces sociétés, a fait certaines représentations au ministère auquel préside mon honorable ami. Il a aussi été affirmé dans les journaux que le gouvernement de la province de l'Ontario avait fait des représentations, probablement sur la question de la juridiction du parlement fédéral relativement à la question faisant le fond du bill. Cette question intéresse hautement un grand nombre de ces sociétés et si le bill est mis à l'étude par la Chambre, elles désirent convoquer leurs membres ; or, je désire savoir du ministre des Finances (M. Fielding) si le gouvernement a pris une décision à ce sujet et si c'est, oui ou non, son intention de faire étudier le bill cette année.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : M. l'Orateur, je saisis avec plaisir l'occasion de l'interpellation de l'honorable député pour faire une déclaration à ce sujet. Il est vrai, comme l'a dit l'honorable député, qu'une députation représentant les organisations fraternelles s'est rendue auprès de moi, et m'a déclaré qu'avant que toute nouvelle initiative fût prise au sujet de ce bill, les sociétés désiraient être en lieu de convoquer les différents corps afin de mettre à l'étude les dispositions de ce bill. Cette députation a représenté que la convocation d'assemblées spéciales de ces sociétés nécessiterait de fortes dépenses. En raison de ces représentations, j'ai décidé de ne pas soumettre le bill aux délibérations de la Chambre, cette session-ci. Cette nouvelle sera communiquée aujourd'hui même au chef de la députation qui m'a fait l'honneur de venir me voir à ce sujet.

M. FOSTER.

Quant à la seconde question posée par mon honorable ami, je dois dire que le gouvernement de l'Ontario a fait des représentations à ce sujet, touchant la constitutionnalité de la mesure. Le gouvernement provincial paraît avoir une idée erronée touchant le but et l'intention du bill. Toutefois, puisque nous ne devons pas discuter le bill cette année, il est inutile d'aborder cette discussion.

CHENAL DU SAINT-LAURENT.

M. J. G. H. BERGERON (Beauharnois) : M. l'Orateur, avant l'appel de l'ordre du jour, je désire appeler l'attention du gouvernement sur une question de grande importance. Nous avons appris par les journaux l'autre jour que le steamer "Gallia", de la ligne Allan, s'était échoué, et bien que je ne doute point, d'après le compte rendu que j'ai lu, que ce ne soit pas la faute des bouées du chenal, toutefois, il me semble qu'il est temps de savoir du ministre de la Marine et des Pêcheries (sir Louis Davies) s'il en est venu à une entente avec le ministre des Travaux publics (M. Tarte), sur la question de savoir à qui, du ministère de la Marine et des Pêcheries ou de celui des Travaux publics, il appartient de faire les travaux de protection du chenal. Ces travaux, si je ne me trompe, ont été jusqu'ici sous la direction du ministre de la Marine et des Pêcheries. Je ne veux point rappeler à mon honorable ami, pour le moment, que l'entreprise semble avoir été mieux exécutée les années passées qu'elle ne l'a été cette année ; tout ce que je désire aujourd'hui est de savoir s'il en est venu à une entente avec le ministre des Travaux publics touchant le mode à suivre à l'avenir en accordant cette entreprise. L'année dernière a été fort désastreuse au commerce entre Montréal et Québec. Si je ne me trompe, environ quatorze vaisseaux ont échoué ou ont fait fausse route, en raison de la mauvaise position des bouées.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES (sir Louis Davies) : Non, cela n'est pas dû à la position des bouées.

Le SOLICITEUR GENERAL (M. Fitzpatrick) : Les vaisseaux avaient un trop fort tirant d'eau.